

le boulanger, ni le boucher, ni le marchand, ni le tailleur; ils font beaucoup travailler & paient leurs ouvriers. Si c'est un scandale dans un siècle tel que le nôtre, il faut le pardonner. Ce n'est point là l'humanité philosophique, mais ce sont des vertus civiles dont il est bon que la pratique ne se perde pas. „

L'article du célibat est encore discuté par M^r. B. d'une manière bien digne, non-seulement de l'attention des gens d'Eglise, mais des vrais politiques qui s'élevant au-dessus des préjugés dominans, s'attachent à la grande leçon de l'expérience, au résultat constant des faits, & jugent sur cette règle ce qui est utile ou pernicieux aux empires. "Est-il vrai que le célibat des ecclésiastiques diminue le nombre des mariages, & nuise à la population? 1^o. L'on rencontreroit mieux si l'on disoit au contraire que la difficulté des mariages augmente la quantité des célibataires. C'est le motif dont un père se sert communément pour déterminer ses enfans, l'un à prendre l'état ecclésiastique, l'autre l'état militaire, un troisième à entrer dans le cloître. Il leur représente que sa fortune n'est pas assez considérable pour les établir tous dans le monde, que c'est assez pour lui de marier l'aîné (a). 2^o. Le nombre

(a) Y a-t-il au monde de pays où il y ait plus d'ecclésiastiques & de religieux, que le pays de Liège? Il n'y en a pas au monde qui soit mieux peuplé. Diverses raisons y contribuent